



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA  
306<sup>e</sup> RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL  
tenue le jeudi 23 février 2017 à 11 h 45,  
local 3096, pavillon Ringuet de l'UQTR**

---

<b>Présences — Absences</b>			
<b>Départements</b>	<b>Délégué (e) s</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Anatomie humaine	Denis Boire	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette	P	
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagnés-Penix	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Ergothérapie	Ginette Aubin	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Sylvie Miaux	P	
Finance et économie	Foued Chihi		A
Génie chimique	James Agbébavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P	
Génie industriel	François Gauthier	P	
Génie mécanique	Gilbert Lebrun	P	
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière		A
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'Homme	P	
Management	Cécile Fonrouge	P	
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault		A*
Mathématiques et informatique	Hélène Désaulniers	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P	
Orthophonie	Bernard Michallet		A*
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Charles Viau-Quesnel	P	
Psychologie	Emmanuel Habimana	P	
Psychologie	Sylvain Sirois	P	
Sciences comptables	Daphné Drouin	P	
Sciences comptables	Jocelyne Gosselin		A
Sciences de l'activité physique	Vincent Cantin	P	
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau		A
Sciences de l'éducation	Félix Bouvier	P	
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux		A*
Sciences de l'environnement	Vincent Maire		A
Sciences humaines	Thierry Nootens	P	
Sciences infirmières	Liette St-Pierre		A
Sciences infirmières	Maude Dessureault	P	
<b>Comité exécutif</b>	<b>Officiers</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Ismaïl Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS		A*
Christian Linard	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	

*\*Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

Le professeur Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

---

**CS-306-23-02-17-01 Mot de bienvenue du président**

---

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en grand nombre.

---

**CS-306-23-02-17-02 Vérification du quorum**

---

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 12.4 g des statuts du SPPUQTR est atteint.  
Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

---

**CS-306-23-02-17-03 Désignation d'un président d'assemblée**

---

Le président invite, considérant la vacance au poste de secrétaire, les délégués à désigner le vice-président aux affaires universitaires du Syndicat à titre de président d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

---

**CS-306-23-02-17-04 Adoption de l'ordre du jour**

---

L'animateur présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible de modifier l'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Vacance au poste de secrétaire du comité exécutif
5. Processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective :
  - 5.1. Les salaires dans les universités québécoises
  - 5.2. Sondage sur les négociations
  - 5.3. Rapports des délégués sur la négociation
6. Comité des relations de travail (CRT) :
  - 6.1. Rapport du CRT
  - 6.2. Mieux connaître la convention collective
7. Nouvelle répartition des dégagements de recherche à l'UQTR
8. Code d'éthique et de déontologie des employés de l'UQTR : dépôt
9. Rôle des doyens en enseignement et en recherche
10. Projet d'ordre du jour de la 147<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat
11. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs
12. **Tribune des délégués et des déléguées**
13. Adoption du procès-verbal de la 305<sup>e</sup> réunion du conseil syndical
14. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
15. Information et dépôt de documents :
  - 15.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 536<sup>e</sup>, 537<sup>e</sup> et 538<sup>e</sup> réunions.
  - 15.2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de mars 2017
  - 15.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
16. Affaires nouvelles
17. Date de la prochaine rencontre : 16 mars 2017
18. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par le professeur Michel Cyr, délégué du Département de biologie médicale, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 306<sup>e</sup> réunion du conseil syndical.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

**CS-306-23-02-17-05 Vacance au poste de secrétaire du comité exécutif**

---

Le président d'assemblée mentionne que le 2 février dernier, le professeur Ghyslain Parent du Département des sciences de l'éducation a démissionné à titre de secrétaire du comité exécutif du Syndicat.

---

Le président d'assemblée fait lecture des articles des statuts du Syndicat concernant une vacance à un poste du comité exécutif.

Après discussion, les délégués se déclarent en accord avec la recommandation du comité exécutif de faire un appel de candidature pour le poste de secrétaire dans le cadre des élections prévues à l'assemblée générale du Syndicat prévue pour le 30 mars prochain.

---

## CS-306-23-02-17-05      Processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective

---

### 5.1 Les salaires dans les universités québécoises

Le président d'assemblée cède la parole au VPRT.

Le VPRT présente différents tableaux faisant le point sur les salaires versés dans les universités francophones à vocation générale le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il précise que les délégués ont reçu l'analyse de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) qui présente les salaires des professeurs pour l'ensemble des universités. Il était même possible à chacun de comparer le salaire qu'il recevrait dans une autre université pour un même classement.

À la fin de la présentation, le VPRT indique qu'il sera possible d'approfondir la question dans le cadre d'un groupe de discussion.

Les délégués constatent que l'UQTR se classe relativement bien pour les professeurs classés en catégorie 3 et 4 et surtout à la fin des échelons. Par contre, pour les professeurs en début de carrière le classement de l'UQTR est nettement moins bon.

Le VPRT signale qu'il ne s'agit pas seulement de comparer les salaires dans un échelon particulier, mais bien d'analyser la progression dans les échelons durant la carrière.

On souligne aussi que certains syndicats viennent de renouveler leur convention collective tandis que d'autres sont présentement en négociation ce qui pourrait expliquer certains écarts.

On signale que 34 % des professeurs de l'UQTR se trouvent en catégorie 4 (titulaire) et que 37 % de ceux-ci plafonnent à l'échelon 4.23.

Les professeurs en classe 3 (agrégé) représentent 54 % des professeurs de l'UQTR et 16 % se trouvent au maximum de l'échelle.

Les délégués signalent qu'il serait peut-être intéressant de comparer la situation de l'UQTR sur d'autres aspects que les salaires : professeur vs le nombre d'étudiants équivalent temps plein (EETP), la masse salariale vs le nombre de professeurs, etc.

Le VPRT termine en signalant qu'il est intéressant que le Syndicat profite actuellement d'une entente sur les salaires et le plancher d'emploi qui se termine en juin 2018. Comme le gouvernement du Québec annonce un réinvestissement dans le financement des universités pour la prochaine année, il sera peut-être plus intéressant d'aborder ces questions à ce moment.

### 5.2 Sondage sur les négociations

Le VPRT précise que les professeurs ont pu répondre au sondage du 8 au 17 février. Le questionnaire a été expédié à 445 professeurs et 220 d'entre eux l'ont complété.

Le VPRT attire l'attention des délégués sur la question préalable qui, selon les répondants, précise les priorités de négociation.

Les professeurs ont retenu, par ordre d'importance, le soutien à la recherche, l'augmentation salariale et le maintien du plancher d'emploi comme les trois principaux enjeux de la prochaine négociation.

En réponse aux questions des délégués sur le contenu du sondage ou sur la période de consultation, le VPRT rappelle que le sondage n'est qu'un outil parmi d'autres pour connaître l'opinion des professeurs et que le Syndicat devrait bientôt faire connaître les thèmes qui seront abordés par les groupes de discussion.

### 5.3 Rapports des délégués sur la négociation

Le VPRT souligne qu'il a déjà reçu quelques suggestions de certains départements concernant les thèmes de la négociation. Il invite d'ailleurs les délégués à faire rapport des échanges qu'ils ont pu avoir avec leurs collègues.

Les délégués soulignent la nécessité de :

- Bonifier la reconnaissance de tâche pour les cours aux grands groupes;

- 
- Considérer la bonification des conditions de conciliation travail-famille;
  - D'abolir la nécessité de rembourser une partie du sabbatique si l'on quitte l'UQTR après le retour;
  - Procéder à la sélection de candidats s'il n'y a pas l'assurance d'embaucher;
  - Trouver une forme d'équité entre les départements sur la reconnaissance de tâche moindre pour les cours à faible clientèle;
  - D'accentuer le soutien à la recherche;
  - Reconnaître la supervision des stages (dégagement) dans la tâche du professeur.

Le VPRT invite les délégués à poursuivre leur travail de consultation auprès de leurs collègues afin de faire rapport à chacune des réunions du conseil syndical.

---

## CS-306-23-02-17-06 Comité des relations de travail (CRT)

### 1. Rapport du CRT

#### L'utilisation des cellulaires

Le VPRT fait rapport sur les différents scénarios possibles pour le remboursement des frais de cellulaire pour les professeurs :

- *acheter des fournitures informatiques ou multimédias, autres qu'un ordinateur, pour une valeur maximale de mille cinq cents dollars (1 500 \$) par année, en respectant toute entente négociée par l'Université applicable au moment de l'achat;*
- *Le professeur voudrait utiliser le forfait TÉLUS sur un téléphone n'appartenant pas à l'université. L'entente ne le permet pas et c'est l'esprit de la directive de ne pas étendre le forfait à d'autres employés (ou membre de la famille) n'étant pas couvert par le forfait TÉLUS.*
- *Un professeur utilise un téléphone de l'université ou personnel et voudrait faire payer ses frais de téléphonie cellulaire (en dehors de l'entente TÉLUS) via l'annexe C. Le professeur peut le faire en vertu de la lettre d'entente qui ne limite pas le remboursement à des ententes universitaires avec TÉLUS. (sous réserve de confirmation de la direction des finances)*

Un délégué souligne que si le montant du forfait remboursé par l'UQTR est supérieur à celui offert dans l'entente avec Télus, l'écart pourrait être considéré comme un avantage imposable.

#### Le schéma de négociation

Le VPRT présente un schéma illustrant le processus de négociation des relations de travail avec la Direction de l'UQTR. Il mentionne que le Syndicat peut difficilement intervenir directement dans les départements qui ne respectent pas la convention collective. Ce qu'il doit se limiter à faire c'est de demander à la Direction d'intervenir auprès d'une direction de département afin de lui rappeler son obligation de respecter la convention.

### 2. Mieux connaître la convention collective

Le VPRT présente aux délégués les clauses de la convention concernant l'attribution d'un poste de professeur suppléant et les obligations reliées à l'enseignement lors des six dernières sessions précédant la retraite.

#### Suppléant

Le VPRT a confirmé avec la Direction de l'UQTR qu'à la suite de l'attribution d'un congé sans solde à un professeur, le département obtient automatique l'attribution d'un poste de professeur suppléant le temps du congé (clause 15.06 de la convention). De plus, l'attribution de ce poste n'affecte en rien le nombre de postes accordés permettant de respecter le plancher d'emploi.

#### Prétraite

---

Le VPRT précise que l'annexe A de la convention prévoit que le professeur, qui dispose du nombre de cours en réserve nécessaires, peut ne donner qu'un seul cours durant les six dernières sessions précédant sa retraite :

*6. Dernière année de travail*

*Dans le cadre de la prise de sa retraite, malgré les dispositions de la clause 10.16 e), le professeur ne sera tenu d'enseigner qu'un cours de trois (3) crédits durant la période englobant les six (6) sessions qui précèdent sa date de retraite si ce dernier a un ou des cours en réserve lui permettant de compenser sa tâche normale.*

---

**CS-306-23-02-17-07 Nouvelle répartition des dégagements de recherche à l'UQTR**

Le président d'assemblée invite, considérant l'absence de la vice-présidente aux affaires syndicales, le VPRT à présenter le point.

Le VPRT rappelle que la lettre d'entente numéro 4 prévoit la formation d'un comité paritaire sur l'attribution des dégagements de recherche à l'UQTR. Après quelques rencontres, le doyen de la recherche et de la création a fait parvenir une proposition de modifications à la convention collective concernant l'attribution des dégagements de recherche.

Le VPRT indique que les délégués ont reçu la proposition intégrale et qu'il se limitera à présenter les principaux éléments :

- Élimination de la réserve de six dégagements des centres et des instituts de recherche et mise en place d'une banque unique pour l'ensemble des dégagements de recherche;
- Le nombre total de dégagements accordés passe de 1/8 à 1/5 du nombre de postes de professeur au plancher d'emploi;
- Introduction de l'attribution automatique d'un dégagement aux titulaires des chaires UQTR;
- Maintenir l'attribution automatique d'un dégagement aux titulaires d'une subvention jeune chercheur FRQSC et FRQNT;
- Ajout de la possibilité de ne pas attribuer tous les dégagements si une majorité des évaluateurs le propose (les dégagements excédentaires seraient versés à un fonds de soutien à la recherche);
- Exclusion des titulaires de chaire du Canada (4 à 6 demandes) de la banque de dégagements;
- Impossibilité d'obtenir un dégagement de recherche pour les professeurs bénéficiant de cours en supplément de tâche.

À la fin de la présentation, le VPRT invite les délégués à intervenir.

Les délégués soulignent :

- Qu'il apparaît difficile de comprendre la justification d'une telle proposition dans la mesure où il semble que la procédure actuelle n'a pas vraiment fait l'objet de critiques;
- Cette proposition est d'autant plus incompréhensible que les centres et les instituts de recherche ont récemment été évalués et leur accréditation reconduite pour une période de cinq ans;
- On rappelle que l'attribution automatique de six dégagements de recherche pour les centres et les instituts est considérée dans les demandes de subventions aux organismes externes comme une contribution de l'institution;
- On souligne qu'accorder systématiquement un dégagement de recherche aux détenteurs d'une chaire de l'UQTR ou d'une subvention FRQS et FRQNT profite à des professeurs déjà très actifs en recherche;
- On fait valoir que réserver des dégagements de recherche aux centres ou aux instituts de recherche peut favoriser des professeurs qui n'affichent pas des dossiers de recherche très développés;
- On signale que si certains centres ou instituts n'ont pas nécessairement besoin de six dégagements d'autres ont des besoins plus grands;

- On mentionne que les centres et les instituts de recherche constituent une vitrine importante de promotion pour l'UQTR et il ne faudrait pas que la révision de ces règles vienne mettre en danger leur existence.

Le VPRT rappelle que le soutien à la recherche a été identifié par les répondants au sondage comme la priorité de la prochaine négociation. Il serait donc étonnant qu'il n'y ait pas des groupes de discussion sur la question. Il sera alors possible de poursuivre les échanges à ce moment. Il invite tout de même les délégués à aborder la question avec les collègues de leur département.

#### **CS-306-23-02-17-08 Code d'éthique et de déontologie des employés de l'UQTR : dépôt**

Le président d'assemblée invite le président du Syndicat à prendre la parole.

Le président indique que le point avait été inscrit à l'ordre du jour afin de déposer la dernière version du projet de code d'éthique et de déontologie de l'UQTR.

Toutefois, un nouvel avis juridique a récemment signalé que la portée de certains articles du projet de code mérite d'être révisée.

Le point est donc reporté à la réunion du 16 mars prochain.

#### **CS-306-23-02-17-09 Rôle des doyens en enseignement et en recherche**

Le VPAU rappelle que le Syndicat a déjà signé une lettre d'entente avec la Direction de l'UQTR afin de permettre au doyen de la recherche et de la création de diriger des étudiants de cycles supérieurs. La désignation récente du professeur Adel Omar Dahmane à titre de doyen des études est susceptible de faire l'objet d'une demande similaire.

Le comité exécutif ne souhaitant pas répondre aux demandes en fonction des individus concernés a demandé au comité des affaires universitaires d'établir des balises sur la question.

Le VPAU précise la proposition du comité :

- Que les doyens puissent terminer les cours qu'ils donnent au moment de leur nomination;
- Que les doyens puissent terminer la supervision des étudiants de cycles supérieurs qu'ils assumaient au moment de leur nomination;
- Que les doyens ne puissent pas donner de cours une fois en poste;
- Que les doyens ne puissent que **codiriger** des étudiants de cycles supérieurs une fois en poste.

Le VPAU invite les délégués à débattre de la question.

Après discussion, les délégués ont soulevé plusieurs aspects indiquant clairement qu'il est nécessaire que le sujet soit approfondi par le comité des affaires universitaires.

Les délégués indiquent qu'il serait intéressant de connaître la situation dans les autres constituantes du réseau.

Il est donc convenu de reporter la question à une prochaine rencontre.

#### **CS-306-23-02-17-10 Projet d'ordre du jour de la 147<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat**

Le président d'assemblée attire l'attention des délégués sur le projet d'ordre du jour de la 147<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) qui aura lieu le 30 mars prochain.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyé par le professeur François Brouillette, délégué du Département de chimie, biochimie et physique, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 147<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) qui aura lieu le 30 mars 2017.

#### **CS-306-23-02-17-11 Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs**

Le président d'assemblée attire l'attention des délégués sur le projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des professeurs qui aura lieu le 30 mars prochain. Il s'agit d'une assemblée visant à élire les représentants des professeurs à la commission des études.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante :

Sur motion dûment proposée le comité exécutif et appuyé par le professeur Arnel Brice Adanhounme, délégué du Département de gestion des ressources humaines, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des professeurs et des professeurs de l'UQTR qui aura lieu le 30 mars 2017.

#### **CS-306-23-02-17-12 Tribune des délégués et des déléguées**

Le président d'assemblée invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué le développement de leur département au cours des derniers mois.

Le professeur François Brouillette, délégué du Département de chimie, biochimie et de physique invite les délégués œuvrant dans des centres ou des instituts de recherche à se réunir afin de discuter de la proposition du doyen de la recherche et de la création.

#### **CS-306-23-02-17-13 Adoption du procès-verbal de la 305<sup>e</sup> réunion du conseil syndical**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 305<sup>e</sup> réunion du conseil syndical tenue le 21 janvier 2017 et n'avoir suggéré aucune correction, les délégués confirment la conformité.

Sur motion dûment proposée par le professeur James Agbebavi, délégué du Département de génie chimique, appuyé par la professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 305<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 21 janvier 2017.

#### **CS-306-23-02-17-14 Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical**

Le président d'assemblée attire l'attention des délégués sur les nouveaux points ajoutés aux suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical :

- Obtenir la liste des projets de recherche subventionnés par la Fondation de l'UQTR
- Doter le Syndicat d'une règle sur le déroulement des assemblées générales
- Discuter au conseil syndical la proposition du décanat concernant l'attribution des dégagements de recherche
- Convenir avec la Direction de l'UQTR des changements nécessaires aux ateliers de préparation à la retraite

#### **CS-306-23-02-17-15 Information et dépôt de documents**

##### **15.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif**

Le président d'assemblée attire l'attention des membres sur les procès-verbaux des 536<sup>e</sup>, 537<sup>e</sup> et 538<sup>e</sup> réunions du comité exécutif tenues respectivement les 15 décembre 2016, 19 janvier et 2 février 2017.

Il invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers du comité exécutif.

##### **15.2. Dépôt de l'agenda syndical du mois de mars 2017**

L'animateur invite les délégués à prendre note des éléments de l'agenda syndical du mois de mars 2017 :

- 1<sup>er</sup> mars Réunion du comité des affaires universitaires
- 2 mars Appel de candidatures pour les postes d'officiers
- 2 mars Réunion du comité exécutif du Syndicat
- 6 mars Semaine de relâche
- 13 mars Réunion du conseil d'administration de l'UQTR
- 16 mars Réunion du conseil syndical

- 
- 20 mars Lancement du sondage sur la qualité de vie au travail
  - 23 mars Date limite pour le dépôt des bulletins de mise en candidature pour l'assemblée générale
  - 28 mars Réunion de la commission des études
  - 30 mars Assemblées générales
  - 31 mars Souper hommages pour les professeurs retraités

### 15.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU

Le trésorier du Syndicat résume les discussions tenues lors de la réunion du conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) tenu le 9 et 10 février dernier.

Il informe les délégués que la professeure Mireille Dubé du Département des sciences comptables a été élue trésorière du comité exécutif de la Fédération.

Il signale que la Fédération investira 300 000 \$ dans une campagne de promotion du rôle des professeurs d'université dans la société québécoise.

---

### **CS-306-23-02-17-16 Affaires nouvelles**

Aucune question traitée à ce point de l'ordre du jour.

---

### **CS-306-23-02-17-17 Date de la prochaine réunion**

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 16 mars 2017.

---

### **CS-306-23-02-17-18 Levée de l'assemblée.**

La séance est levée à 15 h 10.

Président de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

---

Christian Linard  
Vice-président aux affaires universitaires

---

Alain Gamelin  
Conseiller aux affaires universitaires